

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 35
Présents à la séance 34


Extraits du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 17 Octobre 2022

N° DCM : 2022-165-04S-83

OBJET :

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR
DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN
DE LA VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 19 OCT. 2022
et de la publication le 19 OCT. 2022
Le Maire, 

L'an deux mil vingt deux, le dix sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean-Marie POIRIER sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, Adjoint

M. MONTEFIORE, Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absente excusée et représentée (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

. Mme FILLEUR donne pouvoir à Mme CIUNTU

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2022-165

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2121-11, L. 2121-19, L. 5211-7 et L. 5212-7,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'avis du Comité de pilotage du schéma directeur du réseau de chaleur urbain de Sucy-en-Brie,

Vu le rapport n° 2022-165 présenté en Commission des Affaires Techniques du 5 Octobre 2022,

CONSIDERANT que le réseau de chaleur de Sucy est soumis à l'obligation de réaliser un schéma directeur qui permet d'étudier les évolutions possibles du service public de distribution de chaleur à Sucy-en-Brie dans une perspective de transition énergétique ;

CONSIDERANT que le schéma directeur ainsi réalisé démontre l'intérêt pour les usagers ainsi que la faisabilité technique et économique de rénover, renforcer et étendre ce réseau dans le périmètre de la Ville de Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que ce schéma directeur a été élaboré selon une méthodologie encadrée par l'ADEME et basée sur une concertation locale et qu'il a été validé par un comité de pilotage en date du 6 juillet 2022 ;

SUR proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

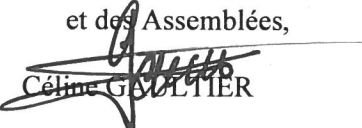
LE CONSEIL MUNICIPAL,

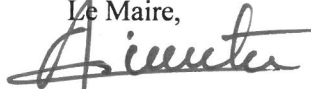
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Article 1^{er} : **DECIDE** d'approuver le schéma directeur du réseau de chaleur urbain de la Ville de Sucy-en-Brie.

- Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ledit schéma directeur et signer l'ensemble des documents y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**.

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER

Le Maire,

Marie-Carole CIUNTU